

Comment est calculée une pension de retraite ?

PENSION DE BASE = SALAIRE ANNUEL
MOYEN DES 25 MEILLEURES ANNÉES X TAUX
DE LIQUIDATION X COEFFICIENT DE PRO RA-
TISATION (NOMBRE DE TRIMESTRES VALIDÉS
/ NOMBRE DE TRIMESTRES NÉCESSAIRES
POUR LE TAUX PLEIN)

PENSION COMPLÉMENTAIRE =
NOMBRE DE POINTS X VALEUR DU POINT



Les pensions de retraite

Le projet de réforme des retraites, à nouveau contesté hier dans la rue, prévoit d'améliorer le montant de certaines petites pensions. La pension moyenne des retraités a tendance à baisser ces dernières années.

L'actualité

Plusieurs centaines de milliers de personnes (près de 1,3 million selon le ministère de l'Intérieur, 3,5 millions selon la CGT) ont manifesté mardi 7 mars 2022 en France contre le projet de réforme des retraites porté par le gouvernement. Des axes routiers et des sites industriels ont été bloqués. Il s'agissait de la sixième journée de mobilisation organisée depuis mi-janvier contre ce texte actuellement débattu au Parlement. Il prévoit de repousser l'âge légal de départ à la retraite de 62 ans à 64 ans.

Entre les [deux tours de l'élection présidentielle de 2022 \[PDF\]](#), Emmanuel Macron avait assuré vouloir créer « pour tous » une « retraite minimale » s'élevant à 85 % du Smic net, soit près de 1 200 euros actuellement. Le projet de loi prévoit de revaloriser le minimum contributif (Mico), qui permet d'augmenter le montant de certaines pensions. En 2027, selon le gouvernement, cette mesure va permettre à 10 000 à 20 000 personnes partant à la retraite cette année-là de franchir le seuil des 1 200 euros brut de pension par mois. À cette date, un quart des 800 000 nouveaux retraités partiront encore à la retraite avec une pension inférieure à 1 200 euros brut.

En France, le système de retraite fonctionne par répartition : les actifs d'aujourd'hui paient à travers une cotisation prélevée sur leurs revenus les pensions des retraités actuels. Une personne âgée n'ayant jamais cotisé ou disposant d'une faible pension peut recevoir l'Aspa, une prestation sociale. Actuellement, son montant est de 961 euros pour une personne seule et de 1 492 euros pour un couple.

Le calcul de la pension

Une pension est composée d'au moins une retraite de base et une retraite complémentaire. Pour les retraités du privé, la première est versée par la Caisse nationale d'assurance vieillesse et la seconde par l'Agirc-Arrco. La retraite de base est calculée à partir d'un revenu moyen, fondé dans le privé sur le salaire perçu pendant les 25 meilleures années de la carrière. Si le travailleur a validé le nombre de trimestres requis (de 166 à 172, selon les générations), il bénéficie du taux plein : sa pension de base représente 50 % de son revenu moyen. Un trimestre validé correspond à un trimestre cotisé (le salarié a travaillé) ou à un trimestre dit assimilé dans des cas particuliers : chômage, maternité ou paternité, maladie, etc.

Si le nombre de trimestres est insuffisant, une décote est appliquée. Une surcote est prévue si le travailleur a cotisé plus de trimestres qu'attendu. À cette retraite de base s'ajoute le montant de la retraite complémentaire qui est fonction d'un nombre de points acquis en contrepartie des cotisations prélevées sur le salaire tout au long de la carrière.

La pension minimale

Aucun montant minimum de pension n'existe. Les pensions des personnes ayant très peu cotisé se limitent ainsi à quelques dizaines d'euros par mois. Le minimum contributif (Mico) est un dispositif permettant d'améliorer les petites pensions. Il est réservé aux assurés qui ont validé le nombre de trimestres requis pour le taux plein (166 à 172) ou qui ont atteint l'âge du taux plein automatique (67 ans, sauf exception). Son montant varie selon le nombre de trimestres cotisés (pendant lesquels une cotisation a été versée). Sont donc exclus du calcul les trimestres assimilés – ceux qui ont été validés dans des circonstances telles que le chômage, la maladie et la maternité. Le Mico permet d'augmenter la pension jusqu'à un maximum de 1 310 euros (en comptant la retraite complémentaire), mais de nombreux bénéficiaires perçoivent moins de 1 200 euros. Fin 2022, un tiers des retraités percevaient le Mico, soit 4,7 millions de personnes, selon la Caisse nationale d'assurance vieillesse.

Un trimestre d'assurance retraite se valide en fonction de la rémunération perçue pendant l'année et non du temps passé au travail. Concrètement, si on a gagné au cours d'une année un salaire représentant au moins 150 fois le Smic horaire, on valide un trimestre, le double deux trimestres, jusqu'à quatre trimestres. En 2023, il faut donc gagner au moins 1 690,50 euros par an pour valider un trimestre et au moins 6 762 euros pour en valider quatre.

Le montant des pensions

Fin 2020, le montant mensuel moyen de la pension totale des retraités résidant en France s'élevait à 1 509 euros brut, soit 1 400 euros net, selon le dernier bilan [PDF] publié par la Drees, le service des statistiques du ministère de la Santé. Les femmes percevaient en moyenne une pension inférieure de 40 % à celle des hommes.

Jusqu'en 2017, la pension moyenne des retraités augmentait chaque année en euros constants (corrigé de l'inflation). Elle baisse légèrement depuis (-0,7 % en 2020 par rapport à 2015). Cette diminution s'explique par le fait que les pensions des retraités ont été revalorisées chaque année depuis 2018 à un niveau inférieur à l'inflation. Un autre facteur joue : le montant des pensions des nouveaux retraités.

Alors qu'il avait tendance à augmenter en raison de l'arrivée à la retraite de générations ayant eu des carrières plus favorables, il baisse depuis 2016. La Drees avance plusieurs raisons telles que les effets des précédentes réformes des retraites (comme l'allongement de la durée de cotisation requise, que certains n'arrivent pas à atteindre) et de certaines politiques (comme le gel des rémunérations dans la fonction publique).

Le pouvoir d'achat des retraités

Sur 25 ans, le pouvoir d'achat des pensions, c'est-à-dire la quantité de biens et de services que les retraités peuvent acquérir grâce à leur pension, a baissé, selon la Drees [PDF]. Dans son rapport, elle prend l'exemple de deux retraités du privé, un non-cadre et un cadre, nés en 1936 et partis à la retraite à taux plein en 1996. Depuis, la pension du premier a diminué de 7,5 % en euros constants et celle du second, de 12,5 %. La Drees l'explique par le fait que leurs pensions ont subi une hausse des prélèvements sociaux (CSG, CRDS, etc.), tout en n'étant pas revalorisées au niveau de l'inflation. Malgré cette baisse, le niveau de vie des retraités reste en moyenne plus élevé que celui de l'ensemble de la population : la faiblesse de leurs revenus (y compris ceux tirés de leur éventuel patrimoine) est plus que compensée par le fait qu'ils aient plus rarement des enfants à charge.

Pour aller plus loin

PENSION MINIMALE

Dans un article publié lundi, Le Monde revient sur l'imbrroglio autour de la pension minimale à 1 200 euros. Il montre en deux graphiques – l'un sur les retraités actuels, l'autre sur les futurs retraités – que le nombre de bénéficiaires sera in fine très limité.

[Voir les graphiques.](#)

INEGALITES FEMMES-HOMMES

Dans un article publié en 2019, La Retraite en clair, un site pédagogique animé par BNP Paribas Cardif, présente sous forme de question-réponse les (grosses) différences entre les pensions de retraite des femmes et des hommes.

[Lire l'article.](#)

Source : <https://www.brief.eco/>